



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DU PAYS DE BREST

Séance du 26/10/2017

Référence
2017_10_19

Objet de la délibération
Décision modificative n°1

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
42	25	34

Date de la convocation
18/10/2017

Date d'affichage
18/10/2017

Vote
A l'unanimité
Pour : 34
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2017 et le 26 Octobre à 09 heures 30 minutes, le Comité Syndical Du Pôle Métropolitain Du Pays De Brest, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Siège de la communauté de communes du Pays d'Iroise sous la présidence de TALARMIN André, Vice-Président

Présents :

Mmes : ABIVEN Charlotte, BELLEC Claude, BRUBAN Claudine, FORTIN Laurence, QUIGUER Tifenn, SOUDON Chantal, MM : CALVEZ Christian, FAYRET Thierry, GIBERGUES Bernard, GOULAOUIC Pascal, GOURVIL Armel, JACOB Fabrice, LARS Roger, LECLERC Patrick, LINCOLN Andrew, MASSON Alain, MELLOUËT Roger, MOUNIER Gilles, MOYSAN Daniel, NEDELEC Yohann, RAMONE Louis, RIOUAL Bernard, STEPHAN Yves, TALARMIN André, TANGUY Bernard

Excusé(s) ayant donné procuration :

Mmes : BALCON Claudie à M. TANGUY Bernard, BONNARD LE FLOCH Frédérique à M. RIOUAL Bernard, GODEBERT Viviane à M. MOUNIER Gilles, GUILLORE Alexandra à M. LECLERC Patrick, MM : CUILLANDRE François à M. NEDELEC Yohann, GUEGANTON Loïc à M. CALVEZ Christian, LE TYRANT Jean Claude à Mme FORTIN Laurence, OGOR Pierre à Mme BRUBAN Claudine, TALARMAIN Roger à M. LINCOLN Andrew,

Excusé(s) :

Mmes : MALGORN Bernadette, TANGUY Geneviève, MM : CAP Dominique, KERMAREC Charles, LE GAC Didier, PELLICANO Fortuné, PICHON Ronan, SIFANTUS Bruno

Assistaient en outre à la réunion :

Invité(s) : Mme LE BARS Mickaële, MM : CANN Thierry, GREBOT Benjamin, JOURDEN Guy

A été nommé(e) secrétaire : M LECLERC Patrick

Objet de la délibération :

Décision modificative n°1

Il est proposé au Comité syndical de voter la décision modificative n° 1 présentée ci-après :

Le tableau de la décision modificative : dépenses de fonctionnement, par virement du chapitre 011 au chapitre 65

imputation	section de fonctionnement	
	dépenses	recettes
Chapitre 11 – charges à caractère général	1 500 €	
Chapitre 65 – autres charges de gestion courante		1 500 €
TOTAL	1 500 €	1 500 €

Décision du Comité syndical :

A l'unanimité, les membres du Comité syndical votent la décision modificative n°1 présentée ci-dessus.

Pour extrait conforme,

A Brest, le 26 octobre 2017

François CUILLANDRE,

Président